

Ordonnances et Règlements pour le Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* durant la période s'étendant du 28 août au 10 septembre 1950, inclusivement, adoptés sous l'autorité de l'article 16, paragraphe 2, de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien.

État des répartitions et mises à point des créances pour avances de graines de semence, etc., contractées durant la période s'étendant du 1^{er} février au 9 septembre 1950, sous l'autorité de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada 1926-1927.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (2), intitulé: "Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

État posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—

Référent au comité spécial du Sénat nommé aux fins d'étudier les mesures législatives ou autres affaires qui lui sont référées.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la suite du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Dupuis, appuyée par l'honorable sénateur Barbour, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures du matin.